

Conseil Municipal

du 25 juin 2018

Givors

Rhône



Rapport
de présentation
du compte
administratif
2017

INTRODUCTION

Le vote du compte administratif est un temps fort de la vie d'une collectivité locale. Il retrace l'ensemble des dépenses réelles de la commune et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire. Il traduit les réalisations effectivement menées tant en fonctionnement qu'en investissement et permet ainsi d'apprécier la santé financière de la collectivité.

Il ressort de ce présent rapport plusieurs points :

➤ **Engagement pris, engagements tenus**

L'exercice 2017 est caractérisé par un niveau soutenu d'investissement à hauteur de 7,1 millions d'euros, en augmentation de 58 % par rapport à 2016. Cette volonté politique se traduit par la concrétisation de grands équipements structurants pour la ville et inscrits dans le plan de mandat (salle Rosa Parks, crèche des Plaines, RAM des Vernes, aménagements du parc urbain des Plaines et des bords du Gier, vidéoprotection etc). Ce taux de réalisation élevé témoigne du dynamisme de l'action municipale et réaffirme les priorités en matière de soutien à l'éducation, à la culture, au sport, à la solidarité et à la sécurité.

➤ **Contexte financier contraint**

Cette politique ambitieuse au service des Givordines et des Givordins s'inscrit dans un contexte particulièrement incertain, notamment pour le bloc communal qui fait face à de nombreuses restrictions de la part de l'Etat depuis de nombreuses années. Les réformes annoncées par les gouvernements successifs ne sont pas de nature à offrir la capacité aux collectivités locales de mener à bien les missions de service public qu'elles sont tenues de proposer. Aussi, face à ces difficultés récurrentes, les choix politiques sont d'autant plus déterminants et reflètent les ambitions poursuivies par les élus. A Givors, malgré ce contexte financier contraint, les élus de la majorité municipale ont toujours fait le choix de ne pas faire subir aux Givordines et aux Givordins le poids du désengagement de l'Etat tout en continuant de proposer une offre de service en constante évolution.

➤ **Gestion financière responsable : désendettement et baisse des taux communaux d'imposition**

Afin de porter des ambitions nouvelles pour la ville de Givors et la population et faire face à la raréfaction de l'argent public, il est indispensable d'organiser un suivi rigoureux et responsable des comptes publics.

C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, la ville ne recourt plus à aucun emprunt afin de ne pas avoir à payer des frais financiers toxiques pour la collectivité et la population givordine. Ainsi la ville poursuit le désendettement engagé depuis plusieurs années caractérisées par un encours de la dette très faible. Au 31 décembre 2017, l'encours s'élevait à 2,08 € par habitant, faisant de la ville de Givors une des villes les moins endettées de France.

Par ailleurs, les élus de la majorité municipale portent la volonté politique de baisser les taux communaux d'imposition. Ainsi, depuis 2004 les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières diminuent, conformément aux différents engagements des élus de la majorité municipale.

➤ **Aide au tissu associatif local givordin.**

La politique associative est au cœur des priorités de la municipalité. Le monde associatif est une richesse locale, permettant à chacune et à chacun d'avoir à proximité de son domicile une activité qui contribuera à son bien-être, à son épanouissement personnel et parfois à celui des autres.

Ce dynamisme de la vie associative est le fruit d'une longue tradition municipale : depuis des décennies, la majorité municipale s'est engagée dans une politique de soutien aux associations, et met tout en œuvre pour leur garantir la possibilité d'exercer leurs activités dans les meilleures conditions.

Ainsi, en 2017, le montant des subventions allouées aux associations confirmait cet engagement de la majorité municipale avec une enveloppe globale de 1 235 482 €.

I.	COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : GRANDES MASSES	4
I.1	Section de fonctionnement	4
I.1.1	Evolution des dépenses et recettes	4
I.1.2	Dépenses et recettes par fonctions	4
I.1.3	Taux d'exécution	5
I.2	Section d'investissement	5
I.2.1	Evolution des dépenses et recettes	5
I.2.2	Dépenses et recettes par fonctions	5
I.3	La dette	6
I.3.1	L'encours de la dette	6
I.3.2	Les frais financiers	6
I.3.3	Capacité de désendettement	6
I.3.4	Répartition des risques (Charte de bonne conduite)	7
I.4	Les épargnes	7
I.5	Résultat de l'exercice 2017	8
I.6	Les ratios	9
II.	DETAIL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017	10
II.1	La section de fonctionnement	10
II.1.1	Les recettes de fonctionnement	11
II.1.1.1	La structure des recettes réelles de fonctionnement 2017	11
II.1.1.2	Evolution des recettes de fonctionnement	11
II.1.1.3	La DGF et la DSU	12
II.1.1.4	Les compensations fiscales	12
II.1.1.5	Les dotations de la Métropole de Lyon	13
II.1.1.6	Les recettes tarifaires	13
II.1.2	La fiscalité directe locale	13
II.1.2.1	Détail des bases fiscales	13
II.1.2.2	Taux des taxes locales	13
II.1.2	Les dépenses de fonctionnement	14
II.1.2.1	Les dépenses de personnel	15
II.1.2.2	Les subventions municipales	16
II.2	La section d'investissement	17
II.2.1	Les dépenses d'investissement	17
II.2.2	Les recettes d'investissement	19
II.2.2.1	Les subventions d'équipement	20
II.2.2.2	Les dotations aux amortissements	20
III.	AFFECTATION DU RESULTAT	21
III. 1	Investissement	21
III. 2	Fonctionnement	22
IV.	LEXIQUE	23

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : GRANDES MASSES

Le compte administratif 2017 fait apparaître un montant total de 32 093 234,06 euros en dépense et 35 517 816 euros en recette.

Dépenses réelles	29 514 938,56
Dépenses d'ordre	2 578 295,50
Dépenses totales	32 093 234,06

Recettes réelles	32 939 520,50
Recettes d'ordre	2 578 295,50
Recettes totales	35 517 816,00

Pour rappel, le compte administratif 2016 se décomposait comme suit :

- 28 734 010,21 euros en dépenses (soit 24 246 927,92 euros en section de fonctionnement et 4 487 082,29 euros en investissement) ;
- 38 552 890,58 euros en recettes (soit 27 912 655,25 euros en section de fonctionnement et 10 640 235,33 euros en section d'investissement).

I.1 Section de fonctionnement

I.1.1 Evolution des dépenses et recettes

La section de fonctionnement présente des dépenses à hauteur de 24 967 678,48 euros et 28 569 121,17 euros de recettes.

Dépenses réelles	22 860 157,86
Dépenses d'ordre	2 107 520,62
Dépenses totales	24 967 678,48

Recettes réelles	28 403 065,94
Recettes d'ordre	166 055,23
Recettes totales	28 569 121,17

Rappel du compte administratif 2016 : dépenses 24 246 927,92 € / recettes 27 912 655,25 €.

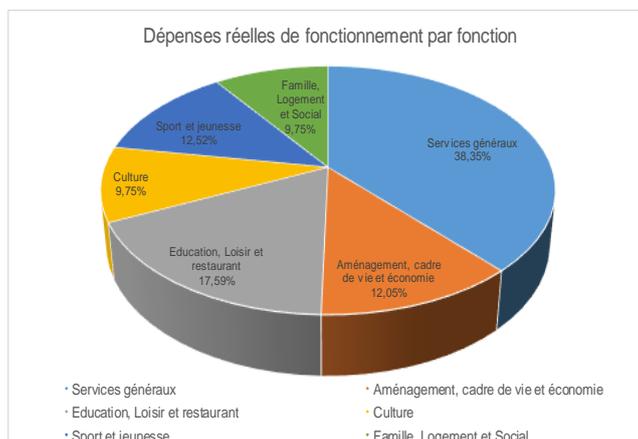
Les dépenses totales de fonctionnement sont en hausse de 2,97 % par rapport au CA 2016.

Les recettes totales de fonctionnement sont en hausse de 2,35 % par rapport au CA 2016.

I.1.2 Dépenses et recettes par fonctions

Fonctions	CA 2016		CA 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Services généraux	8 797 683,27	25 981 768,93	9 574 954,93	26 330 724,57
Aménagement, cadre de vie et économie	3 186 486,60	357 437,83	3 008 892,40	267 178,99
Education, Loisir et restaurant	4 484 532,70	743 988,44	4 391 725,09	509 238,06
Culture	2 414 728,76	281 450,23	2 433 826,28	272 685,56
Sport et jeunesse	2 997 746,05	320 329,90	3 124 896,55	424 837,79
Famille, Logement et Social	2 365 750,54	862 223,15	2 433 383,23	1 337 414,10
TOTAUX	24 246 927,92	28 547 198,48	24 967 678,48	29 142 079,07

Dans le montant total des recettes il est inclus le résultat 2016 reporté pour un montant de 572 957,90 € (002) dont 65 423,76 € provenant de la part de Givors suite à la dissolution du SIGLE (syndicat intercommunal de Givors, Loire-sur-Rhône et Echalas).



I.1.3 Taux d'exécution

Les taux d'exécution de la section de fonctionnement en dépenses réelles et en recettes réelles sont respectivement de 92,15% et de 105,44% contre 88,47% en dépenses et 101,84% en recettes pour 2016.

I.2 Section d'investissement

I.2.1 Evolution des dépenses et recettes

La section d'investissement présente des dépenses à hauteur de 7 125 555,58 € et 6 948 694,83 euros de recettes.

Dépenses réelles	6 654 780,70
Dépenses d'ordre	470 774,88
Dépenses totales	7 125 555,58

Recettes réelles	4 536 454,56
Recettes d'ordre	2 412 240,27
Recettes totales	6 948 694,83

Rappel du compte administratif 2016 : dépenses 4 487 082,29 € / recettes 10 640 235,33 €.

Les dépenses totales d'investissement sont en hausse de 58,8 % par rapport au CA 2016.

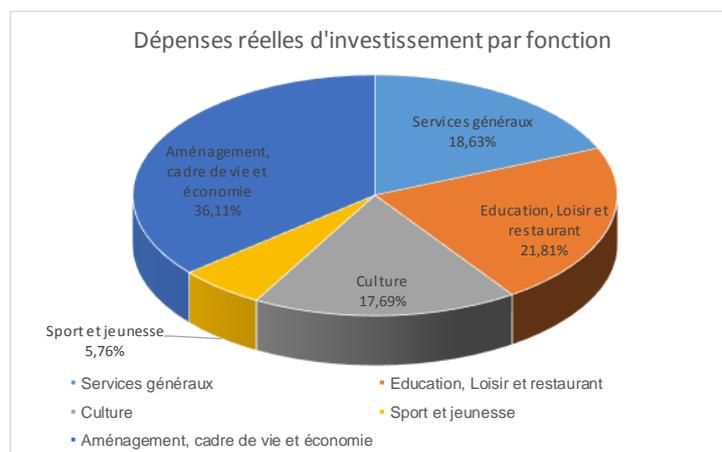
Les recettes totales d'investissement sont en baisse de 34,69 % par rapport au CA 2016.

I.2.2 Dépenses et recettes par fonctions

Fonctions	CA 2016		CA 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Services généraux	1 194 920,09	11 102 865,29	1 327 465,19	14 420 735,07
Education, Loisir et restaurant	734 768,88	140 000,00	1 554 067,40	0,00
Culture	170 215,37	42 219,94	1 260 270,31	0,00
Sport et jeunesse	781 143,44	599 267,06	410 583,93	0,00
Aménagement, cadre de vie et économie	1 606 034,51	307 108,51	2 573 168,75	235 580,66
TOTAUX	4 487 082,29	12 191 460,80	7 125 555,58	14 656 315,73

Dans le montant total des recettes il est inclus le résultat 2016 reporté pour un montant de 7 707 620,90 € (001) dont 3 242,39 € correspondant à la part de la commune suite à la dissolution du SIGLE (syndicat intercommunal de Givors, Loire-sur-Rhône et Echalas).

Dans le cadre des contrats triennaux repris par la Métropole de Lyon la commune a perçue un grand nombre de subventions qui concernent notamment l'éducation, la culture et le sport en 2016. Néanmoins, en 2017 aucune subvention concernant les contrats triennaux n'a été perçue.

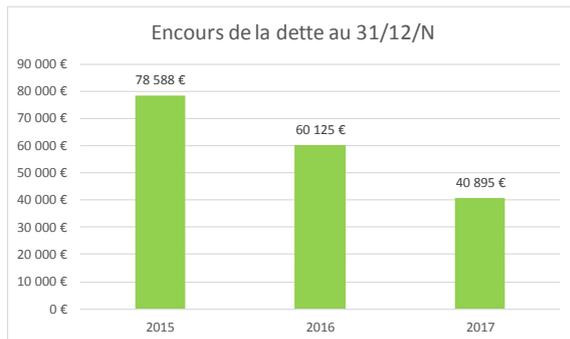


I.3 La dette

Un seul emprunt est encore en cours pour la ville de Givors. Cet emprunt a été contracté au 1er janvier 2006.

	2015	2016	2017
Sous total au 01/01/N	96 313 €	78 588 €	60 125 €
Capital payé sur la période	17 725 €	18 463 €	19 231 €
Intérêts payés sur la période	4 007 €	3 269 €	2 501 €
Encours au 31/12/N	78 588 €	60 125 €	40 895 €
Taux moyen sur la période	4,15%	4,15%	4,15%

I.3.1 L'encours de la dette



L'encours de la dette au 31/12/2017 représentait 2,08 € par habitant.

Définitions :

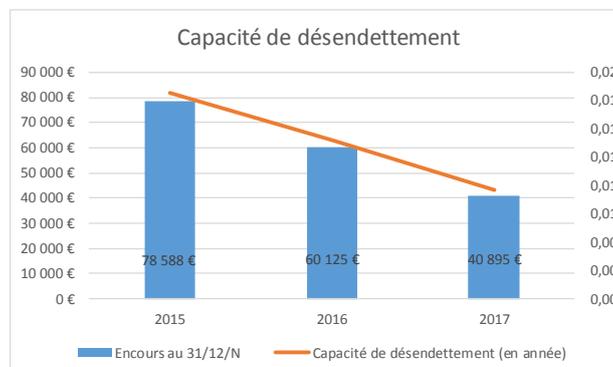
Encours de dette : c'est le montant total du capital restant dû à une date donnée.

I.3.2 Les frais financiers



Les frais financiers par habitant représentaient 0,13 € en 2017 contre 0,17 € en 2016.

I.3.3 Capacité de désendettement

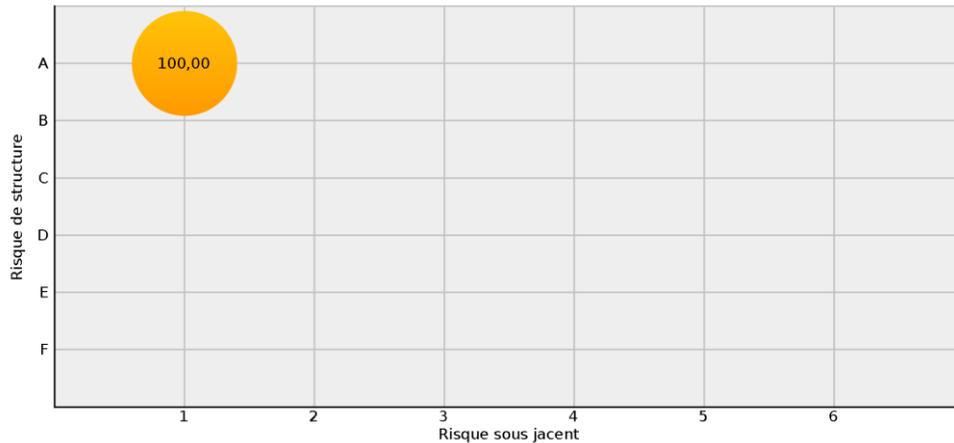


Capacité de désendettement : elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en année, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

I.3.4 Répartition des risques (Charte de bonne conduite)

La Charte de bonne conduite permet de définir une matrice des risques afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales.

Risque faible



Risque élevé

Le risque associé aux indices sous-jacents : les indices de la zone euro (Euribor, EUR) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1) quand les écarts entre indices hors zone euro présentent le risque maximum (risque 6).

Le risque lié à la « structure » du produit : allant de A à F ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

I.4 Les épargnes

En 2017, le compte administratif affiche un niveau d'épargne nette de 5 286 973,44 € en très légère diminution par rapport à l'exercice 2016 (soit -41 065,45 €).

	CA 2017
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	28 403 065,94 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT + RATTACHEMENTS (2)	22 860 157,86 €
CESSION (ARTICLE 775) (3)	236 704,00 €
EPARGNE BRUTE (6) = [(1)-(2)-(3)]	5 306 204,08 €
INTERET DE LA DETTE 66111 (4)	2 501,21 €
EPARGNE DE GESTION (7) = [(1)-(3)]-[(2)-(4)]	5 308 705,29 €
REMBOURSEMENT CAPITAL (5)	19 230,64 €
EPARGNE NETTE (8) = (6)-(5)	5 286 973,44 €

L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements. Elle correspond aux recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement, les rattachements et de cela il faut également déduire les cessions car il s'agit d'une recette exceptionnelle (article 775).

L'épargne de gestion de 5 308 705,29 € correspond aux recettes réelles de fonctionnement moins l'intérêt de la dette et de cela il faut également déduire les dépenses réelles de fonctionnement, rattachement ainsi que les cessions.

L'épargne nette de 5 286 973,44 € correspond à l'épargne brute moins le remboursement du capital.

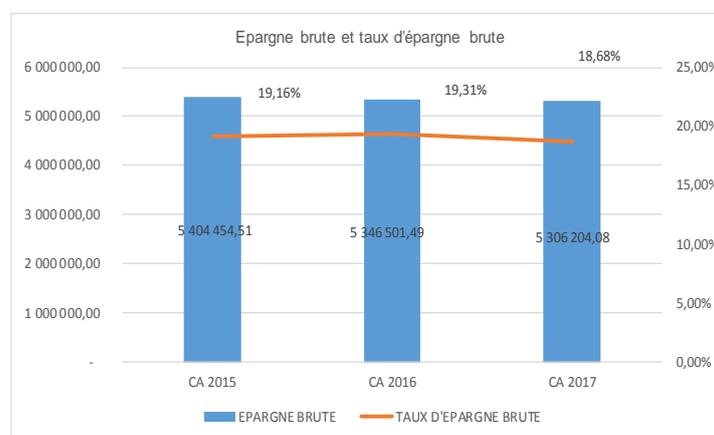
Sur la période de 2015 à 2017, les soldes d'épargne de la commune de Givors sont restés stables, rendant compte d'une gestion budgétaire saine :

- ✚ L'épargne brute est passée de 5 404 454,51 euros en 2015 à 5 306 204,08 euros en 2017 ;
- ✚ L'épargne de gestion est passée de 5 408 461,13 euros en 2015 à 5 308 705,29 euros en 2017.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	% évolution 2016/2017
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	28 212 844,99	27 686 529,02	28 403 065,94	2,59%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (2)	22 607 230,48	22 325 377,53	22 860 157,86	2,40%
TOTAL CESSIONS (3)	201 160,00	14 650,00	236 704,00	1515,73%
TOTAL INTERET DE LA DETTE (4)	4 006,62	3 269,25	2 501,21	-23,49%
TOTAL EPARGNE DE GESTION (5) = [(1)-(3)]-[(2)-(4)]	5 408 461,13	5 349 770,74	5 308 705,29	-0,77%
TOTAL EPARGNE BRUTE (6) = [(1)-(2)-(3)]	5 404 454,51	5 346 501,49	5 306 204,08	-0,75%

Givors conserve, un niveau d'épargne conséquent lui permettant de financer son programme d'investissement en limitant le recours à l'emprunt.

Le taux d'épargne brute (rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir.



I.5 Résultat de l'exercice 2017

DEPENSES		RECETTES	
Exercice 2017			
Section de fonctionnement			
24 967 678,48	RESULTAT 2017	28 569 121,17	
	+ 3 601 442,69		
Reprise résultat 2016	002	+ 572 957,90	
Section d'investissement			
7 125 555,58	RESULTAT 2017	6 948 694,83	
	- 176 860,75		
Reprise résultat 2016	001	+ 7 707 620,90	
Reports d'investissement 2017/2018			
	- 8 181 989,65		
RÉSULTAT RESTANT A AFFECTER			
	3 523 171,09		

En tenant compte de l'excédent de l'année 2016 (572 957,90 € en fonctionnement et 7 707 620,90 € en investissement), la commune affiche un résultat de clôture au 31 décembre 2017 de 4 174 400,59 € en fonctionnement et 7 530 760,15 € en investissement.

Il comprend 8 280 578,80 euros de reprise de résultat sur l'exercice 2016 mais également le résultat du budget SIGLE (syndicat intercommunal de Givors, Loire-sur-Rhône et Echaldas) qui est dissout depuis le 31 décembre 2016.

Pour rappel, ce résultat a été réparti entre les trois communes membres (A savoir, Givors : 81% ; Loire sur Rhône 12 % et Echaldas : 7% selon la délibération du 27 juin 2017).

Les résultats provenant de la dissolution du SIGLE attribués à la commune de Givors sont les suivants :

- + 65 423,76 euros en section de fonctionnement
- + 3 242,90 euros en section d'investissement

Il convient de relever que la section d'investissement a été clôturée en déficit en 2017. Une fois les reports d'investissements couverts, le résultat restant à affecter s'élève en 2017 à 3 523 171,09 €.

I.6 Les ratios

Les données présentées ci-dessous sont tirées des derniers Comptes de Gestion des Villes de strate entre 10 000 et 20 000 habitants (sources DGCL), comparées à nos données 2017.

ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT

918 €

2 €



Une dette par habitant bien inférieure à la moyenne de la strate.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

1 249 €

1 162 €



Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant de la commune sont inférieures à la moyenne de la strate.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

186 €

154 €



La dotation globale de fonctionnement est inférieure à la moyenne de la strate.

DEPENSES D'EQUIPEMENT PAR HABITANT

263 €

337 €



Les dépenses d'équipement par habitant de la commune de Givors sont supérieures à 28 % de la moyenne strate.

IMPOTS LOCAUX PAR HABITANT

546 €

476 €



Le produit des impôts locaux (article 73111 et 7318) perçu par la commune de Givors est inférieur à la moyenne de la strate de 12,80 %.

Définitions :

Ratios : Les ratios sont des outils d'analyse qui permettent de comparer les données d'une collectivité par rapport aux collectivités de même nature appartenant à une même strate démographique.

II. DETAIL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

24 967 678,48	5 209 293,53	Charges à caractère général	Atténuations de charges	218 311,98	28 569 121,17
	16 022 078,89	Charges de personnel	Produits services, domaine et ventes	855 848,55	
	-	Atténuations de produits	Impôts et taxes	16 789 676,85	
	1 585 369,85	Autres charges de gestion courante	Dotations et participations reçues	9 459 185,87	
	1 965,90	Charges financières	Autres produits	577 575,55	
	41 449,69	Charges exceptionnelles	Produits financiers	4 676,00	
	-	Dépenses imprévues	Produits exceptionnels	497 791,14	
	-	Virement à la section d'investissement	Opérations d'ordre de transfert entre sections	166 055,23	
	2 107 520,62	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
7 125 555,58	772 529,14	Immobilisations incorporelles	Subventions d'investissement reçues	3 583,00	6 948 694,83
	823 765,62	Subventions d'équipement versées	Immobilisations corporelles	231 997,66	
	5 018 337,97	Immobilisations corporelles	Dotations, Fonds divers et réserves	506 342,51	
	20 602,33	Immobilisations en cours	Excédents de fond capitalisés	3 792 736,42	
	19 545,64	Emprunts et dettes assimilés	Dépôts et cautionnements reçus	660,00	
	-	Dépenses imprévues	Opérations pour compte de tiers	1 134,97	
	-	Opérations pour compte de tiers	Virement de la section de fonctionnement	-	
	166 055,23	Opérations d'ordre de transfert entre sections	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 107 520,62	
	304 719,65	Opérations patrimoniales	Opérations patrimoniales	304 719,65	

Immobilisations incorporelles : dépenses au chapitre 20 (études, licences informatiques...)

Immobilisations corporelles : dépenses travaux en cours, mobiliers, matériaux au chapitre 21.

Immobilisation en cours : dépenses de travaux sur plusieurs exercices (chapitre 23).

Subventions d'équipements versées : ce chapitre est destiné à retracer l'ensemble des subventions d'équipement versées par la commune à des tiers (chapitre 204).

Les charges financière (chapitre 66) s'élèvent à 1 965,90 €.

II.1 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement retranscrit l'ensemble des charges (frais de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de service, etc.) et des produits (ressources fiscales, dotations, etc.) correspondant aux opérations courantes et régulières de la commune de Givors.

En 2017, les dépenses de fonctionnement représentent 24 967 678,48 €. Les recettes de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 28 569 121,17 €.

II.1.1 Les recettes de fonctionnement

II.1.1.1 La structure des recettes réelles de fonctionnement 2017

	Montant CA 2016	Montant CA 2017
Ressources fiscales	16 655 447,92	16 789 676,85
DGF	3 426 195,00	3 030 630,00
Dotation de solidarité urbaine	2 958 170,00	3 236 996,00
Autres dotations	246 432,00	89 616,00
Participations	2 531 455,54	3 101 943,87
Autres produits de fonctionnement	1 868 828,56	2 154 203,22

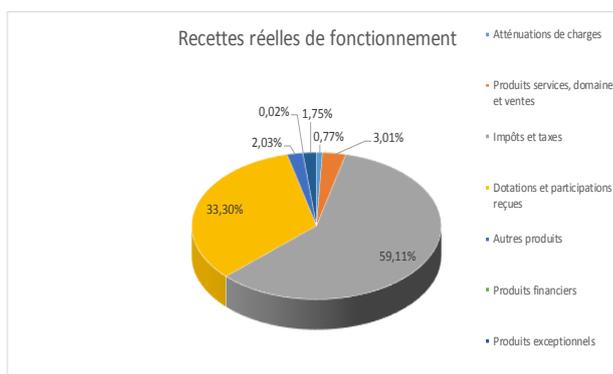
(Recettes d'ordres : 166 055,23€ en 2017 contre 226 126,23 € en 2016)

Les autres dotations concernent :

- La dotation forfaitaire de recensement est versée aux communes au titre de la prise en compte des charges liées aux enquêtes de recensement : recours à du personnel pour réaliser les enquêtes, mais aussi pour les actions d'accompagnement de l'opération. Elle est calculée en fonction de la population et du nombre de logements. A ce titre, la commune de Givors a perçu une dotation forfaitaire de recensement de l'Etat de 3 745 €.
- La dotation pour les titres sécurisés reste inchangée à 15 090 €. En effet, depuis 2010 l'Etat verse une dotation forfaitaire qui s'élève à 5 030 € par an et par station. La Ville est équipée de 3 stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales.
- La dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle pour un montant de 70 781 €. A l'origine, cette dotation, nommée jusqu'en 2011 « dotation de compensation de la taxe professionnelles (DCTP) », avait pour vocation de compenser certains allègements de taxe professionnelles décidés par l'Etat. Devenue la variable d'ajustement historique de l'enveloppe normée, elle a désormais davantage les caractéristiques d'une dotation que d'une allocation compensatrice.

III.1.1.2 Evolution des recettes de fonctionnement

RECETTES				
CHAPITRES		CA 2016	CA 2017	% évolution
013	Atténuations de charges	210 437,55	218 311,98	3,74%
70	Produits services, domaine et ventes	948 210,57	855 848,55	-9,74%
73	Impôts et taxes	16 655 447,92	16 789 676,85	0,81%
74	Dotations et participations reçues	9 162 252,54	9 459 185,87	3,24%
75	Autres produits	574 956,00	577 575,55	0,46%
76	Produits financiers	5 256,00	4 676,00	-11,04%
77	Produits exceptionnels	129 968,44	497 791,14	283,01%
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		27 686 529,02	28 403 065,94	2,59%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	226 126,23	166 055,23	-26,57%
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		226 126,23	166 055,23	-26,57%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		27 912 655,25	28 569 121,17	2,35%



Chapitre 013 : Les atténuations de charges correspondent aux remboursements de sécurité sociale, de prévoyance, de cessation progressive d'activité.

Chapitre 70 : Dans ce chapitre, se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers du service.

Chapitre 73 : Impôt et taxes.

Chapitre 74 : Dotations diverses.

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante correspondent aux charges et loyers refacturés.

Chapitre 76 : Fonds de soutien de sortie des emprunts à risque.

Chapitre 77 : Produit des cessions d'immobilisation.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 86,23% des recettes totales (soit 28 403 065,94 €) et comprennent notamment les ressources fiscales et les dotations.

La diminution « des produits services, domaine et ventes » provient de la dissolution du SIGLE, la ville ne perçoit plus les participations concernant le Gymnase de Bans.

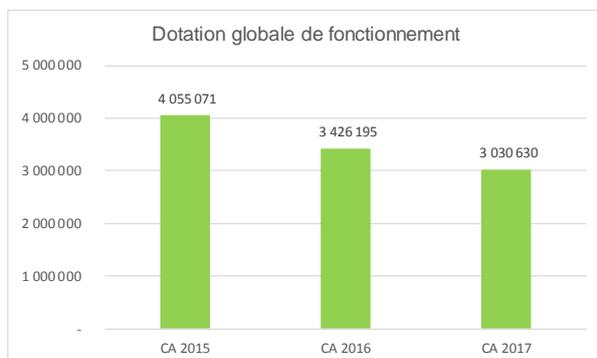
L'augmentation des dotations et participations reçues provient en partie du fond de compensation de TVA pour la section de fonctionnement et des participations de la CAF.

La loi de finances de 2016 a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses de fonctionnement au 1^{er} janvier 2016 (entretien des bâtiments publics et de la voirie). Rappelons que ce fonds est indexé sur le volume réel réalisé en année N-1, c'est pour cela que la commune a perçue pour la première fois ce fond pour les dépenses liées à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie en 2017.

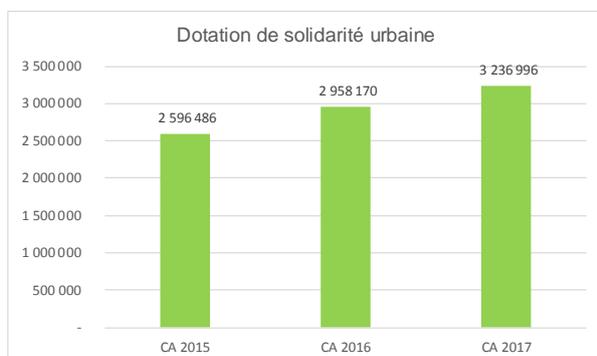
L'augmentation des produits exceptionnels provient en partie des cessions, notamment la maison Léo Lagrange et du versement d'une indemnité d'assurance suite au sinistre du Moulin Madiba.

II.1.1.3 La DGF et la DSU

Depuis plusieurs années, la participation de la ville au redressement des comptes publics s'est traduite par une baisse des dotations versées par l'Etat. L'effort exigé à la collectivité s'est fortement accentué en 2015 et 2016. Les recettes de la DGF ont diminué de 15,5 % entre 2015 et 2016 et 11,5 % entre 2016 et 2017.



Le montant de la dotation forfaitaire perçue en 2017 est de 3 030 630 €. Au total sur la période 2015-2017, la ville de Givors a contribué à hauteur de 1 024 441 € au redressement des comptes publics.



La dotation de solidarité urbaine (DSU), enregistre une augmentation cumulée de 640 510 € entre 2015 et 2017.

II.1.1.4 Les compensations fiscales

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
COMPENSATION EXONERATION TAXE D'HABITATION	707 285	568 567	734 444
COMPENSATION EXONERATION TAXE FONCIERE	36 900	125 643	114 108
DOTATION UNIQUE DES COMPENSATIONS SPECIFIQUES	268 166	227 425	70 781
TOTAL	1 012 351	921 635	919 333

Compte 74834 – Etat – Compensation au titre des exonérations des taxes foncières

Ce compte enregistre les pertes de ressources relatives aux taxes foncières résultant des exonérations décidées par la loi au titre de l'exercice.

Compte 74835 – Etat – Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation

Ce compte enregistre les pertes de ressources relatives à la taxe d'habitation résultant des exonérations décidées par la loi au titre de l'exercice.

II.1.1.5 Les dotations de la Métropole de Lyon

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Attribution de compensation	6 037 630	6 037 630	6 037 630
Dotation de Solidarité Communautaire	384 065	384 065	384 065
Remboursement des intérêts de la dette	318 766	273 228	227 690
TOTAL	6 740 461	6 694 923	6 649 385

Dotation de Solidarité Communautaire :

Afin de favoriser la solidarité entre communes avec un partage équitable des richesses fiscales sur le territoire, Lyon Métropole verse aux communes une Dotation de Solidarité Communautaire.

Remboursement des intérêts de la dette transférée :

Remboursement par la Métropole des côtes part d'emprunt qui sont imputables (cas des dettes correspondant au transfert par Givors).

Attribution de compensation :

Ce compte enregistre les attributions de compensation perçues par les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU, ex-TPU).

II.1.1.6 Les recettes tarifaires

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment les concessions cimetières, les produits tels que droits de stationnement, du conservatoire, de la piscine, du périscolaire, de l'enseignement, de la médiathèque, du théâtre, des locations de salles..., sont réalisées à hauteur de 855 848,55 € au compte administratif de l'exercice 2017.

II.1.2 La fiscalité directe locale

Conformément à l'engagement prit devant les Givordins de ne pas augmenter les taux d'imposition à la Ville de Givors, aucune hausse de taux de fiscalité n'a été faite sur l'exercice 2017. Ainsi depuis 2004 alors que les contraintes financières auxquelles sont confrontées les collectivités territoriales n'ont fait qu'augmenter, la commune de Givors a fait le choix d'une baisse continue de ses taux.

II.1.2.1 Détail des bases fiscales

	Bases prévisionnelles*	Produit bases prévisionnelles	Bases définitive**	Produit bases définitive
TAXE D'HABITATION	16 925 000	3 175 130	16 858 315	3 162 620
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	21 153 000	6 060 334,50	21 385 186	6 126 919
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	58 000	38 593,20	61 810	41 128
TOTAL	38 136 000	9 274 057,70	38 305 311	9 330 667

* Données provenant des services fiscaux début 2017

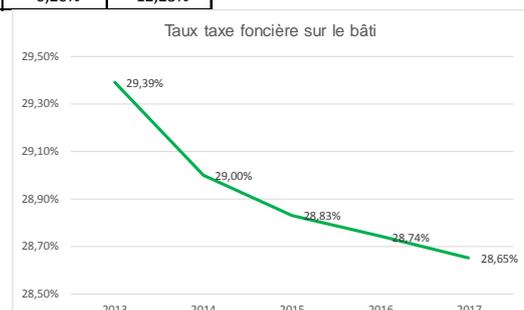
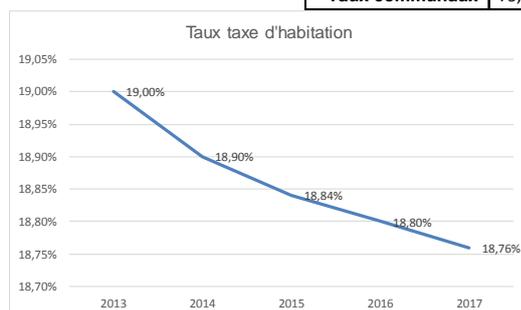
** Données provenant des services fiscaux fin 2017

II.1.2.2 Taux des taxes locales

Depuis 2004, les taux des taxes locales sont en baisse. Pour l'exercice 2017, les taux ont diminué de la manière suivante :

Taux de la taxe d'habitation : -0,20 % ;
Taux de la taxe foncière sur le bâti : -0,30 % ;
Taux de la taxe foncière sur le non bâti : -0,20%.

	2004	2015	2016	2017	2017/2016	2017/2004
Taxe d'habitation TH						
Taux communaux	21,41	18,84	18,8	18,76	-0,20%	-12,38%
Taxe du foncier bâti TFB						
Taux communaux	32,65	28,83	28,74	28,65	-0,30%	-12,25%
Taxe du foncier non bâti TFNB						
Taux communaux	75,81	66,8	66,67	66,54	-0,20%	-12,23%

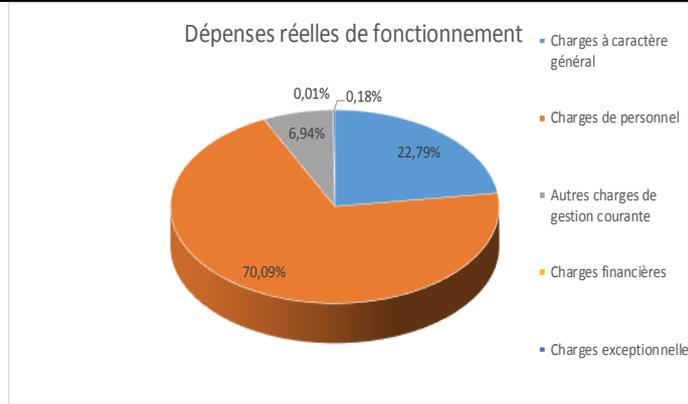


	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe d'habitation					
Base nette imposable taxe d'habitation	16 213 477	16 138 842	17 225 855	16 748 676	16 858 315
Taux taxe d'habitation	19,00%	18,90%	18,84%	18,80%	18,76%
Produit de la taxe d'habitation	3 080 561	3 050 241	3 245 351	3 148 751	3 162 620
Taxe sur le foncier bâti					
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	20 125 969	20 670 946	21 217 257	20 900 395	21 385 186
Taux taxe foncière sur le bâti	29,39%	29,00%	28,83%	28,74%	28,65%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	5 915 022	5 994 574	6 116 935	6 006 774	6 125 919
Taxe sur le foncier non bâti					
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	66 309	62 690	56 191	57 336	61 810
Taux taxe foncière sur le non bâti	67,00%	67,00%	66,80%	66,67%	66,54%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	44 427	42 002	37 536	38 226	41 128
Produit des taxes directes	9 040 010	9 086 818	9 399 822	9 193 751	9 329 667

En 2017 la commune à perçu 9 340 073 euros à l'article 73111 « Taxes foncières et d'habitation ». Ce compte enregistre le produit des taxes d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties, taxes foncières sur les propriétés non bâties, taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

II.1.2 Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES				
CHAPITRES		CA 2016	CA 2017	% évolution
011	Charges à caractère général	4 991 144,24	5 209 293,53	4,37%
012	Charges de personnel	15 583 906,57	16 022 078,89	2,81%
65	Autres charges de gestion courante	1 505 720,45	1 585 369,85	5,29%
66	Charges financières	3 036,64	1 965,90	-35,26%
67	Charges exceptionnelles	241 569,63	41 449,69	-82,84%
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		22 325 377,53	22 860 157,86	2,40%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 921 550,39	2 107 520,62	9,68%
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		1 921 550,39	2 107 520,62	9,68%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		24 246 927,92	24 967 678,48	2,97%



Chapitre 011 : Charges à caractère général (Les achats divers, énergie-électricité, combustibles, carburants, fournitures scolaires, entretien de matériel et terrain...etc.)

Chapitre 012 : On trouve dans ce chapitre toutes les dépenses concernant le personnel.

Chapitre 014 : On trouve dans ce chapitre les atténuations de produits liées aux fonds de péréquations et de compensations.

Chapitre 65 : On trouve dans ce chapitre le montant des subventions versées aux associations, les indemnités des élus et les créances admises en non-valeur.

Chapitre 66 : On trouve dans ce chapitre le montant des intérêts, qui sont toujours en baisse depuis l'exercice 2013 ainsi que différents frais notamment ceux concernant les paiements CB.

Chapitre 67 : Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent essentiellement à des frais liés aux intérêts moratoires, aux remboursements justifiés, à des annulations de titres sur exercices antérieurs et à des subventions versées pour les bourses de voyage scolaire.

Les charges à caractère général sont en hausse comparé à l'exercice 2016. Cette augmentation provient en partie du nouveau marché de fourniture de repas des cantines scolaires et des dépenses d'entretien pour les bâtiments publics (bâtiments municipaux, culturels, écoles, ...)

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	% évolution 2016/2017
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	22 607 230,48	22 325 377,53	22 860 157,86	2,40%
DEPENSES DE PERSONNEL	15 704 390,14	15 583 906,57	16 022 078,89	2,81%
AUTRES DEPENSES DE GESTION	6 899 255,04	6 738 434,32	6 836 113,07	1,45%
FRAIS FINANCIERS	3 585,30	3 036,64	1 965,90	-35,26%

En 2017, les frais financiers au compte administratif sont de 1 965,90 €. Cette réalisation est en baisse de 1 070,74 € par rapport à 2016 qui résulte des effets bénéfiques de la politique de désendettement.

Définitions :

Les dépenses de gestion : ce sont les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité locale, c'est-à-dire des dépenses qui reviennent chaque année : achat de fourniture, électricité, téléphone, prestation de service, assurance, et également les dépenses concernant les services rendus à la population tels que la restauration municipale, activités périscolaires et extrascolaire, sportives, culturelles etc.....

II.1.2.1 Les dépenses de personnel

Représentant près de 70,09 % des dépenses réelles de fonctionnement, la masse salariale de la ville de Givors atteint un montant d'environ 16 millions d'euros en 2017.

Une importante réorganisation de l'administration municipale est entrée en vigueur début 2015 et il a été mis en œuvre une politique de rationalisation des effectifs avec des départs en retraite non remplacés et des contrats non renouvelés. Cela a permis aux effectifs de rester stables depuis 2015 après une importante baisse entre 2013 et 2016 (397.26 ETP au 31/12/2014).

Dans un contexte contraint, alors que de nouvelles obligations pèsent sur les collectivités territoriales (PACS, rectificatifs d'acte jusqu'à présent auprès du procureur,), la commune de Givors a maintenu une offre de service public de qualité et l'a même renforcée en 2017 (Ram des vernes, jardin d'enfant 16 places). Il est important de noter que cela n'aurait pas été possible sans les forts investissements des directions et agents de la commune dans la mise en œuvre de la politique municipale et de la maîtrise de la masse salariale.

Les principales évolutions concernant la masse salariale en 2017 sont les suivantes, certaines étant externes à la collectivité :

- ✚ Hausse du SMIC au 1er janvier 2017,
- ✚ Hausse du taux de cotisation de la caisse d'assurance maladie sur les accidents du travail,
- ✚ Impacts financier des accords PPCR (modification des grilles indiciaires des catégories A et C),
- ✚ Glissement vieillesse technicité (avancements d'échelons, grades, promotion interne...). Plus de la moitié des agents titulaires étaient âgés de 50 ans ou plus (58%) au 31/12/2017. Et plus d'un tiers des agents avait 55 ans ou plus.
- ✚ 1ere édition de Festiv'été qui s'est déroulée du 1er au 29 juillet 2017
- ✚ Augmentation de la valeur du point d'indice (+0.6% au 1er février 2017)

Plusieurs postes ont été créés en 2017 : un poste de technicien bâtiment, un poste de policier municipal, un poste d'instructeur en urbanisme, un poste de développeur économique.

En 2017, la prime d'assurance statutaire versé au groupement SOFAXIS-CNP Assurances, dans le cadre du contrat groupe du CDG69 et de la métropole de Lyon, s'est élevé à 250 770 euros environ (92 303 euros en 2016).

La subvention versée au CASC représente un montant de 108 348 € en 2017.

La politique des ressources humaines de la commune se caractérise par un certain nombre d'avantages octroyés au personnel communal.

La ville, en sa qualité d'employeur participe au financement de la couverture mutuelle de ses agents. Le montant global de la participation mutuelle est stable entre 2015 et 2017.

Les avantages logement (les concierges) sont calculés en fonction du nombre de pièces du logement occupé et de la rémunération brut mensuel de l'agent, selon un barème fixé par l'Urssaf.

Un agent public qui utilise les transports en commun pour aller de son domicile à son travail, bénéficie, de la part de sa collectivité, d'une prise en charge partielle du prix du titre d'abonnement. Ainsi, la ville de Givors rembourse 50% du montant de l'abonnement transport en commun.

Evolution des effectifs en équivalent temps plein (ETP)

	CA 2015	CA 2016	DIFF 2016-2015	CA 2017	DIFF 2017-2016
TITULAIRES / STAGIAIRES	297,27	295,27	-2,00	289,91	-5,36
EMPLOI FONCTIONNEL	1,00	1,00	0,00	0,00	-1,00
CONTRACTUELS PERMANENTS (SANS LES REMPLACANTS)	16,86	13,15	-3,71	11,62	-1,53
CONTRACTUELS TEMPORAIRES + CONTRACTUELS REMPLACANTS	53,80	50,62	-3,18	66,07	15,45
TOTAL	368,93	360,04	-8,89	367,60	7,56
TOTAL CONTRACTUELS	70,66	63,77	-6,89	77,69	13,92

Participations et valorisation des avantages en natures

	CA 2015	CA 2016	DIFF 2016-2015	CA 2017	DIFF 2017-2016
AIDES AUX VACANCES	4 427,40	5 272,00	844,60	2 195,00	-3 077,00
PARTICIPATION MUTUELLES	27 129,48	29 029,00	1 899,52	28 177,00	-852,00
REMBOURSEMENT ABT TRANSPORT	6 320,37	8 251,00	1 930,63	9 933,00	1 682,00
AVANTAGES EN NATURE LOGEMENT	29 826,40	34 164,00	4 337,60	30 997,00	-3 167,00
TOTAL AVEC CHARGES PATRONALES	67 703,65	76 716,00	9 012,35	71 302,00	-5 414,00

Traitement indiciaire

	CA 2015	CA 2016	DIFF 2016-2015	CA 2017	DIFF 2017-2016
TI	8 105 568,24	7 792 685,00	-312 883,24	7 990 704,00	198 019,00
TI AVEC CHARGES PATRONALES	11 590 962,58	11 143 539,55	-447 423,03	11 586 520,80	442 981,25
RI	965 385,96	930 344,74	-35 041,22	924 534,70	-5 810,04
RI AVEC CHARGES PATRONALES	1 013 655,26	976 861,98	-36 793,28	970 761,44	-6 100,54

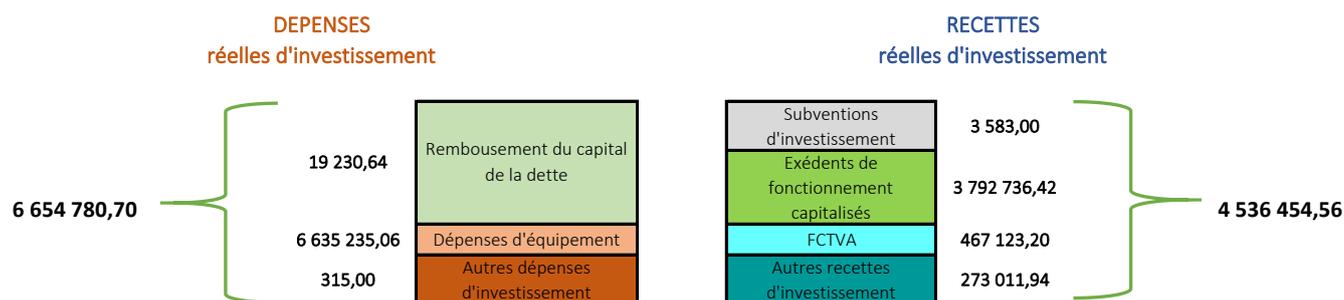
Heures supplémentaires

	CA 2015	CA 2016	DIFF 2016-2015	CA 2017	DIFF 2017-2016
HS - DE 14 HEURES	34 393,72	30 846,00	-3 547,72	30 264,00	-582,00
HS + DE 14 HEURES	6 732,00	4 536,00	-2 196,00	3 379,00	-1 157,00
HS ELECTIONS	3 610,23	3 108,22	-502,01	13 049,00	9 940,78
HS DIMANCHE	17 953,45	22 860,00	4 906,55	32 785,00	9 925,00
HS NUIT	9 694,14	6 662,00	-3 032,14	6 562,00	-100,00
TOTAL AVEC CHARGES PATRONALES	72 383,54	68 012,22	-4 371,32	86 039,00	18 026,78

II.1.2.2 Les subventions municipales

En 2017, la ville de Givors a continué de soutenir activement les associations et partenaires qui constituent un socle solide en faveur du développement et maintien du lien social. Le montant réalisé au compte administratif 2017 concernant les subventions municipales est de 1 235 482 euros.

II.2 La section d'investissement



Les opérations d'investissement qui enrichissent le patrimoine de la commune de Givors, sont quant à elles réunies dans la section d'investissement. Elles retracent les opérations budgétaires relatives aux dépenses d'équipement (travaux en cours, etc.), le remboursement du capital de la dette, emprunt et les dotations ou subventions perçues liées aux investissements engagés par la commune de Givors.

Sans prendre en compte le report des résultats antérieurs, les dépenses d'investissement atteignent 7 125 555,58 € en 2017 (dont 6 654 780,70 € de dépenses réelles) alors que les recettes d'investissement s'élèvent à 6 948 694,83 € (dont 4 299 738,93 € de recettes réelles).

II.2.1 Les dépenses d'investissement

DEPENSES				
CHAPITRES		CA 2016	CA 2017	% évolution
20	Immobilisations incorporelles	305 621,39	772 529,14	152,77%
204	Subventions d'équipement versées	1 013 608,40	823 765,62	-18,73%
21	Immobilisations corporelles	2 700 791,98	5 018 337,97	85,81%
23	Immobilisations en cours	205 881,37	20 602,33	-89,99%
16	Emprunts et dettes assimilés	19 422,92	19 545,64	0,63%
27	Autres immobilisations financières	15 630,00	0,00	-100,00%
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		4 260 956,06	6 654 780,70	56,18%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	226 126,23	166 055,23	-26,57%
041	Opérations patrimoniales	0,00	304 719,65	100,00%
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		226 126,23	470 774,88	108,19%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 487 082,29	7 125 555,58	58,80%

Immobilisations incorporelles : dépenses au chapitre 20 (études, licences informatiques...)
Immobilisations corporelles : dépenses travaux en cours, mobiliers, matériaux au chapitre 21.
Immobilisations en cours : dépenses de travaux sur plusieurs exercices (chapitre 23).

Subventions d'équipements versées : ce chapitre est destiné à retracer l'ensemble des subventions d'équipement versées par la commune à des tiers (chapitre 204).

Les immobilisations incorporelles sont en hausses comparé à l'exercice 2016. Un grand nombre d'étude a été réalisés en 2017, notamment pour la construction d'un nouveau groupe scolaire, la réfection des sols, des murs, des plafonds de l'école maternelle Henri Wallon, la réhabilitation complète du palais des sports, le pompage dans la nappe phréatique pour la piscine, la rénovation de la maison des associations Picard, la rénovation d'un bâtiment communal pour accueillir les activités du centre sociale Camille Claudel, la rénovation des sols, murs, plafonds de la médiathèque, le ravalement et isolation par l'extérieur du conservatoire.

Du fait que de nombreux travaux sont réalisés sur un exercice au lieu de plusieurs, il est normal que le chapitre concernant les immobilisations corporelles soit en augmentation par rapport au travaux en cours qui eux sont destinés à être exécutés sur plusieurs exercices.

Les dépenses d'investissement concernent notamment :

- Les dépenses nécessaires au maintien en l'état du patrimoine afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, la bonne exécution du service au public.
- Les constructions d'équipements structurants afin de répondre à des besoins nouveaux (sécurité, culture...)

Les dépenses totales d'investissement atteignent 7 125 555,58 € contre 4 487 082,29 € en 2016.

Elles sont constituées essentiellement :

- + Des dépenses d'ordre pour un montant de 470 774,88 € ;
- + Du remboursement du capital de la dette pour un montant de 19 230,64 € ;
- + Des dépenses d'investissement hors dette et dépenses d'ordre pour un montant de 6 635 550,06 €.

Le total des dépenses d'équipement en section d'investissement pour l'exercice 2017 s'établit à 6 635 235,06 €.

Les thématiques sur lesquelles l'effort d'investissement s'est développé s'inscrivent dans la continuité de l'action municipale, avec en particulier l'éducation, le sport, la culture, et l'aménagement du territoire, avec les principales dépenses suivantes :

EDUCATION (1,63 M€)

- + Travaux dans les écoles (rénovation des façades et étanchéité et isolation par l'extérieur du groupe scolaire Jacques Duclos, rénovation des menuiseries extérieures de l'école maternelle Henri Wallon, ravalement et isolation par l'extérieur de l'école élémentaire Jean Jaurès, construction d'un nouveau restaurant scolaire à Gabriel Péri, ...) : **environ 1,1 M€**
- + Etudes/diagnostics pour la construction d'un nouveau groupe scolaire Freydière Gare (capacité de 6 classes élémentaires et 5 classes maternelles) : **environ 400 k€**
- + Etudes/diagnostics divers (notamment réfection sols/murs/plafonds et ravalement de l'école maternelle Henri Wallon, et réfection des façades et de l'étanchéité avec isolation par l'extérieur des groupes scolaires Romain Rolland et Louise Michel) : **environ 43 k€**
- + Matériel/mobilier : **environ 90 k€**

SPORT (239 k€)

- + Travaux dans les équipements sportifs (rénovation de la verrière du gymnase Jacques Anquetil, installation d'éclairage sur les circulations du parc des sports, mise en place de contrôle d'accès électronique sur différents bâtiments sportifs,...) : **environ 115 k€**
- + Etudes/diagnostics divers (réhabilitation complète du palais des sports, pompage dans la nappe phréatique pour la piscine, ...) : **environ 72 k€**
- + Matériel/mobilier : **environ 52 k€**

HABITAT (50 k€)

- + habitat dégradé : subvention dans le cadre du dispositif PIG avec l'Etat (ANAH), la région et le Grand Lyon pour s'inscrire dans la résorption de l'habitat insalubre : **environ 50 k€**

SECURITE (182 k€)

- + Déploiement de vidéoprotection : **environ 182 k€**

PATRIMOINE/EQUIPEMENTS (1,58 M€)

- + Construction de la salle Rosa Parks : **environ 980 k€**
- + Etudes/diagnostics sur divers bâtiments (notamment rénovation de la maison des associations Picard, rénovation d'un bâtiment communal pour accueillir les activités du centre social Camille Claudel, ...) : **environ 58 k€**
- + Travaux sur divers bâtiments (réhabilitation de l'ancienne crèche municipale pour y accueillir les activités d'un Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile, réfection de l'étanchéité et ravalement de l'espace associatif Vernes, ...) : **environ 180 k€**
- + Informatique (matériels, licences, serveurs...) : **environ 250 k€**
- + Matériel/véhicules techniques : **environ 110 k€**

CULTURE (443 k€)

- + Travaux dans les équipements culturels (démolition de l'ancienne MJC, réparation du moulin Madiba à la suite de l'incendie survenue en septembre 2016, rénovation de la chaufferie de la salle Georges Brassens,...) : **environ 380 k€**
- + Etudes/diagnostics divers (rénovation sols/murs/plafonds de la médiathèque, ravalement et isolation par l'extérieur du conservatoire, ...) : **environ 40 k€**
- + Matériel/mobilier : **environ 23 k€**

PETITE ENFANCE (210 k€)

- + Diagnostics préalables et 1^{er} appel de fonds (dans le cadre d'une convention avec Lyon Métropole Habitat) pour le projet immobilier du quartier des Plaines comprenant une crèche d'une capacité de 36 berceaux, une salle polyvalente, l'agence locale de LMH et 17 logements : **environ 156 k€**
- + Aménagement du Relais d'Assistante Maternelle des Vernes : **environ 54 k€**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (2,22 M€)

- + Aménagement du parc urbain des Plaines proposant des espaces extérieurs entièrement requalifiés, arborés, des cheminements de qualité et de nouvelles offres de loisirs de proximité de type aire de jeux pour enfants et adolescents: **environ 376 k€**
- + Aménagement des berges du Gier avec près de 700 mètres de cheminements mode doux de promenade, des espaces de convivialité (barbecue, pique-nique...) et des offres complémentaires de loisirs de proximité de type fitness : **environ 366 k€**
- + Eclairage public et divers réseaux électriques (réfection des installations et enfouissement des réseaux dans le cadre de la rénovation des rues Yves Farge et Danielle Casanova, réfection des installations d'éclairage rue Malik Oussékine...) : **environ 438 k€**
- + ZAC VMC : participation communale d'équilibre de la ZAC dans le cadre du CRACL 2016 : **environ 367 k€**

- + Place du Coteau : réaménagement, dans le cadre de la convention ANRU, et en lien avec les bailleurs sociaux concernés de la place du Coteau et ses abords : résidentialisation avec rénovation des pieds d'immeubles pour les locataires, rénovation de serrurerie, d'installations d'éclairage, reprise des cheminements, ... **environ 136 k€**
- + Création d'un nouveau parking d'une trentaine de places à la Plaine Robinson : **environ 84 k€**
- + Travaux dans les différents cimetières (allées, enduits, couvertines, ...) : **environ 86 k€**
- + Participation (solde) aux aménagements des garages Duclos dans le cadre de la convention ANRU : **47 k€**
- + Aménagement de nouveaux jardins partagés sur le site de la rue du Moulin : **25 k€**
- + Abondement au Fonds d'Initiative Communal de la Métropole de Lyon pour le secteur Malik Oussékine (création de trottoirs, d'un parvis et plateau traversant devant le conservatoire, d'un plateau traversant au carrefour avec la rue Charles Simon, ...) : **environ 76 k€**
- + Divers aménagements de proximité (allées, parvis, terrains de pétanque, ...) : **environ 135 k€**
- + Serrurerie/mobilier urbain divers : **environ 52 k€**
- + Divers travaux cours d'écoles/aire de jeux : **environ 30 k€**

II.2.2 Les recettes d'investissement

RECETTES				
CHAPITRES		CA 2016	CA 2017	% évolution
13	Subventions d'investissement reçues	3 945 242,83	3 583,00	-99,91%
10	Dotations, Fonds divers et réserves	876 961,83	506 342,51	-42,26%
1068	Excédents de fonctionnement	3 864 819,71	3 792 736,42	-1,87%
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 843,90	660,00	-76,79%
21	Immobilisations corporelles	28 816,67	0,00	-100,00%
23	Immobilisations en cours	0,00	231 997,66	100,00%
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	1 134,97	100,00%
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		8 718 684,94	4 536 454,56	-47,97%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 921 550,39	2 107 520,62	9,68%
041	Opérations patrimoniales	0,00	304 719,65	100,00%
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		1 921 550,39	2 412 240,27	25,54%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		10 640 235,33	6 948 694,83	-34,69%

En 2017, aucune subvention d'investissement de la Métropole de Lyon au titre des contrats triennaux n'a été perçues, elles seront reportées sur l'exercice 2018.

Sachant que les dépenses d'investissement N-1 sont en diminutions par rapport aux exercices précédents il est logique que le montant du FCTVA perçu baisse (chapitre concernant les dotations, fonds divers et réserves).

Les immobilisations en cours sont en hausses en raison d'un remboursement par la Sagim suite à un jugement du tribunal administratif de Lyon.

II.2.2.1 Les subventions d'équipement

Le FCTVA

Le montant du fonds de compensation pour la TVA perçu par la ville pour 2017 est de 467 123,20 € en investissement et 70 814,90 € en fonctionnement. Rappelons que ce fonds est indexé sur le volume réel d'investissement réalisé en année N-1. Il convient aussi de noter que le taux de compensation du FCTVA a augmenté : de 15,761 à 16,404%, pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1^{er} janvier 2015.

Du fait que les dépenses d'investissement diminuent, le montant du FCTVA perçu est en baisse également.

Le produit des cessions

Le montant des produits de cessions est de 236 704 €. Lors de l'exercice 2017 la ville a cédé une parcelle communale (BD540), un bâtiment communal (immeuble rue Léo Lagrange), véhicule maxity.

II.2.2.2 Les dotations aux amortissements

Les 2 107 520,62 euros mandatés sur ce poste en 2017 sont constitués de l'amortissement des immobilisations. Il a été procédé à des écritures d'amortissement des biens acquis pour 1 870 816,62 € et d'amortissement de subventions d'équipement pour un montant de 166 055,23 €.

Obligation budgétaire et comptable, les amortissements représentent la contrepartie de la dépréciation physique des biens qui servent à l'exercice du service public (ceux qui sont aux termes de la loi renouvelables). L'amortissement permet d'obtenir une meilleure appréciation du coût tout en assurant une partie du financement du renouvellement des biens, au terme de la période d'utilisation.

Il s'agit d'une opération d'ordre faisant l'objet d'une exécution budgétaire et comptable, l'amortissement des immobilisations se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement (chapitre 042) et par une recette d'investissement (chapitre 040).

III. AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat à affecter du compte administratif 2017 s'élève à 3 523 171,09 €

III. 1 Investissement

La municipalité prévoit d'inscrire très majoritairement des crédits d'investissement, à hauteur de 3 323 171,09 €, afin de proposer de nouveaux projets sur les thématiques qui s'inscrivent dans la continuité de l'action municipale, avec en particulier l'éducation, le sport, la culture, et l'aménagement du territoire, avec les principales dépenses suivantes :

PATRIMOINE/EQUIPEMENTS/MATERIELS (1,18 M€)

- ✚ Réhabilitation d'un bâtiment communal rue Jean Marie Imbert pour l'installation du centre social Camille Claudel : **400 k€**
- ✚ Travaux de rénovation du hall central de la mairie : **100 k€**
- ✚ Travaux de réfection des peintures de la maison des associations Picard dans le cadre du projet de maison des solidarités : **100 k€**
- ✚ Travaux d'amélioration des locaux de la maison des usagers et du CCAS : **80 k€**
- ✚ Achat de matériel pour le paiement CB des salles louées, scan pour dématérialisation, espace formation, renouvellement du parc informatique : **141 k€**
- ✚ Automatisation de la vidéo verbalisation, outil de gestion de planning avancé, développement de l'inscription en ligne aux activités municipales : **49 k€**
- ✚ Acquisition de véhicules municipaux dans le cadre du renouvellement du parc vieillissant : **80 k€**
- ✚ Travaux d'aménagement d'une maison de services au public à la maison de l'emploi et des services publics : **30 k€**
- ✚ Réfection des carrelages de la salle Roger Tissot : **30 k€**
- ✚ Installation de serrures électroniques sur différents bâtiments municipaux : **30 k€**
- ✚ Acquisition d'un logiciel de gestion des alarmes anti intrusion : **20 k€**
- ✚ Etude de faisabilité pour la réhabilitation du centre commercial des Vernes : **30 k€**
- ✚ Etudes diverses (contrôle technique, coordination SPS...) : **25 k€**
- ✚ Pose de panneaux acoustiques dans le restaurant de la maison des seniors : **6 k€**

- ✚ Pose de films thermiques sur les menuiseries du Pôle Petite Enfance : **8k€**
- ✚ Réfection des voiles d'ombrage aux serres municipales : **14 k€**
- ✚ Acquisition de structures de jeux gonflables dans le cadre de festiv'été : **10 k€**
- ✚ Acquisition de matériel/mobilier pour la salle Rosa Parks : **10 k€**
- ✚ Acquisition de mobilier dans le cadre des travaux d'amélioration de la maison des usagers : **environ 9 k€**
- ✚ Acquisition de mobilier pour divers services municipaux : **environ 9 k€**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (1,35 M€)

- ✚ Travaux de réaménagement des espaces extérieurs de la cité Yves Farge, dans la poursuite de la politique de réfection du quartier après le parc urbain et la cité Ambroise Croizat : **400 k€**
- ✚ Renouvellement des panneaux d'information à messages variables et création de deux nouveaux panneaux sur les quartiers des Vernes et des Plaines : **200 k€**
- ✚ Acquisition d'immeubles sis 3 et 7 rue Pierre Sépard dans le quartier de la gare : **300 k€**
- ✚ Enveloppe complémentaire pour travaux d'aménagement sur espaces publics : **320 k€**
- ✚ Liaison fibre optique pour les écoles et bâtiments communaux et déploiement du WiFi : **110 k€**
- ✚ Fonds de concours avec le SIGERLY pour les travaux de réfection des installations d'éclairage public de la cité Ambroise Croizat : **25 k€**

EDUCATION (330 k€)

- + Enveloppe complémentaire pour travaux de ravalement et rénovation des menuiseries du groupe scolaire Joliot Curie : **70 k€**
- + Travaux de ravalement 2^e tranche de l'école élémentaire Jean Jaurès : **130k€**
- + Travaux de réfection peintures/sols/plafonds/éclairage des salles de classes et circulations de l'école élémentaire Paul Langevin et rénovation d'un bloc sanitaire : **55 k€**
- + Travaux de rénovation des blocs sanitaires de l'école élémentaire Liauthaud : **60 k€**
- + Travaux de réfection des sols souples des classes de l'école maternelle Presqu'île : **15 k€**

SPORT (362 k€)

- + Enveloppe complémentaire pour travaux de réhabilitation du palais des Sports + installation de nouveaux panneaux de basket-ball + achat d'un nouveau praticable de gymnastique : **environ 252 k€**
- + Travaux de réfection de terrains de tennis municipaux sur le parc des sports : **100 k€**
- + Acquisition d'aquabike pour la piscine : **10 k€**

CULTURE (95 k€)

- + Travaux pour l'association philharmonique de Givors : **25 k€**
- + Restauration d'une œuvre d'art : **70 k€**

III. 2 Fonctionnement

La municipalité prévoit d'inscrire des crédits de fonctionnement, à hauteur de 200 000 €, à savoir :

- + Formations administratives, informatiques et techniques pour le personnel municipal : 23 000€
- + Frais d'annonces et insertions pour les marchés publics : 15 000 €
- + Frais de transport scolaire et périscolaire : 10 000 €
- + Achat de petit équipement pour les écoles : 4 000 €
- + Achat de repas cantine scolaire : 25 000 €
- + Achat de petit matériel pour les réfectoires : 3 000 €
- + Contrat de prestation de service projets Planète, musique et poésie au conservatoire : 7 500 €
- + Contrat de prestation de service pour les expositions à la Mostra : 11 300 €
- + Contrat de prestation de service pour les spectacles et les interventions dans le cadre de la réouverture à la médiathèque : 2 500 €
- + Ateliers d'éducation à l'image extra-scolaire : 5 000 €
- + Animations des quartiers dans le cadre des journées européennes du patrimoine : 2 500 €
- + Frais de transport dans le cadre de DEMOS : 1 500 €
- + Frais pour l'organisation du carnaval et de la fête du jardin d'enfants : 5 000 €
- + Location d'un aqua parc pour le bassin nautique (juillet et août) : 9 700 €
- + Contrat de prestation de service dans le cadre de faire effectuer des travaux par un organisme d'insertion : 8 000 €
- + Nettoyage de déchets et élagage : 10 000 €
- + Travaux d'entretien des bâtiments : 50 000 €
- + Contrat de prestation de service dans le cadre de l'entretien des containers poubelles : 5 000€
- + Achat de petit matériel pour les maisons citoyennes : 2 000 €

IV. LEXIQUE

Epargne de gestion

L'épargne de gestion est un indicateur qui permet d'évaluer la capacité de la collectivité à dégager un excédent sur sa section de fonctionnement. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et l'intérêt de la dette et de cela il faut également déduire les dépenses réelles de fonctionnement, rattachement ainsi que les cessions.

Epargne nette

L'épargne nette est égale l'épargne brute diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette, est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

Dépenses d'investissement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre

Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Au contraire des opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

Mouvement d'ordre

Inscription budgétaire et comptable qui ne correspond pas à un flux financier (pas d'encaissement, pas de décaissement) : amortissements, provisions, travaux en régie...

Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services,...)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine (acquisitions, ventes, travaux,...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

La dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement facultatif effectué par les EPCI à fiscalité professionnelle unique, au profit de leurs communes membres. Elle est régie par l'article 1609 nonies C du CGI. Son montant et ses critères de répartition sont librement définis par le conseil métropolitain. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.

La classification des risques des emprunts

Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont effet engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans la grille suivante. Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A	Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Ecart d'indices zone euro.	C	Option d'échange (swaption).
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro.	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro.	E	Multiplicateur jusqu'à 5

Les principes budgétaires et comptables

La comptabilité de la collectivité est une comptabilité de droits constatés. Elle n'enregistre pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de base du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une collectivité est assurée par deux types d'agents distincts et séparés : l'ordonnateur et le comptable public.

Le maire exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques. Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

